

Compte-rendu Conseil Municipal du 3 septembre 2020

Sous la présidence de Stéphane Ledru, Maire

Etaient présents : Mmes Bécue, Belhachemi, Esnault, Pichard, Rapicault et Toutin, Ms, Artaud, Buon, Clément, Deshayes, Esnault, Jodeau, Leman, Sangleboeuf.

Absent excusé :

Stéphane Esnault, procuration à Stéphane Ledru

Mr Alain Dutertre, maire de Surfonds et président du syndicat d'assainissement de Surfonds / Volnay présente la régie d'assainissement collectif.

Leur syndicat a été créé dans les années 80 pour mutualiser l'assainissement des deux communes. A l'époque, l'assainissement s'effectuait par une fosse toutes eaux de 30 m³ et une filtration par bac à sable. La saturation de cette fosse l'a bouchée. En 2014, un nouveau projet a vu le jour : un traitement par filtre planté de roseaux. Cette installation dont la capacité est de 450 EH (Soultré : 300 EH) comprend :

- un dégrilleur
- un réservoir chasse primaire avec filtre
- un deuxième réservoir
- des noues d'épandage

Le syndicat : 4 membre par communes (soit 8 membres), une secrétaire et un agent technique (qui effectue un relevé une fois / semaine).

A Surfonds, il y a 236 abonnés pour 927 m de canalisation. A Soultré, il y a 88 raccords, environ 230 personnes raccordées, et 2.1 Kms de canalisations.

Pour l'entretien, le syndicat fait appel à ERSE (Roche Corbon), à Assainissement 72 pour le curage, à Suez pour l'entretien des réseaux (au coup par coup : branchements, réparations, passage caméra) et à la Socotec pour l'aspect technique.

En 2016 : passage en régie

La Satese fait les contrôles pour vérifier 1 fois/an. RSE fournit l'entretien électromécanique de la station.

Le faucardage (coupe des roseaux) s'effectue en mars. L'entretien du terrain et du bassin (tonte...) est géré par l'agent communal (qui a été formé par RSE) pour environ 2000€. La secrétaire est aussi payée par le syndicat pour la facturation. L'entretien annuel total de la station est de 4537€.

1. CONTRAT TERRITOIRES REGION

Dans le cadre du nouveau Contrat Territoires-Région 2020, la commune de Soultré a demandé une subvention pour les travaux d'installation d'une chaudière bois à l'école verte avec les aménagements (VMC, isolation).

Le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES		
Postes	Coût HT	Co-financeurs	TOTAL	%
		Etat : DSIL	17 215.66 (proratisé – subvention de 44 690€)	50
Isolation du plafond de l'école	6050.35	Région des Pays de la Loire Contrat Territoires Région	10 329.39	30
Installation de la chaudière A granules	27 231.94	Département Europe		
Pose de VMC et éclairages LED	1 149.04	Leader Autres fonds européens Fonds de concours Autres financements Autofinancement		
TOTAL	34 431.33	TOTAL	27 545.05	80

Le Conseil Municipal :

- autorise le maire à demander une subvention à la Région Pays de la Loire au titre du Contrat Territoires-Région pour l'année 2020.
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en investissement
- atteste de la compétence de la collectivité pour réaliser les travaux

Vote à l'unanimité

2. VOTE DU REGLEMENT DE LA CANTINE

Après quelques modifications concernant l'heure à laquelle venir chercher le repas de l'enfant quand il est malade, 11h15 et des informations sur l'approvisionnement local, le règlement de la cantine est adopté à l'unanimité.

Divers :

-FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)
Monsieur Clément explique que ce fonds permet aux communes d'abonder le budget de l'intercommunalité. C'est un fonds de solidarité communautaire.

Deux cas peuvent se présenter :

-Si les représentants des communes au Gesnois Bilurien décident de rester dans le « droit commun », il en coûtera 11 144€ à la commune

-Si les représentants des communes au Gesnois Bilurien décident de la « répartition à 30% », il en coûtera 7 801€ à la commune.

-Maître Adamy a envoyé une déclaration d'intention d'aliéner des terrains situés sur les parcelles B 258, B 259, B 260, B 414 et B 415 situés aux Thuaux et mis en vente par Mr Lebatteux. Monsieur le maire, par délégation du conseil municipal n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune.

-La préfecture nous a informé par courrier du 24 juillet que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales sera pour Soultré en 2020 de 11 144€€.

--La commune a reçu une subvention de 600€ pour l'achat de masques jetables. La dépense était de 1568.79€.

-La commune a reçu une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 11 083.85 € pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal à usage commercial. La dépense prévue s'élève à 11 083.85 €.

-La commune a reçu une subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local de 44 690 € pour les travaux de réhabilitation des écoles et du restaurant scolaire. La dépense prévue s'élève à 89 380.19 €.

-Vente du camion : une personne est intéressée. Contact va être pris.

-Poteaux Incendie : La demande de devis est en cours. La mesure des poteaux incendie doit s'effectuer tous les quatre ans. Le coût est d'environ 70€ par poteau. Les pompiers rencontreront Mr le maire le 2 octobre à 10h à la mairie. Monsieur Jodeau propose qu'à chaque changement de poteau, le débit soit mesuré.

-Com Com : 12 commissions sont ouvertes aux élus. Il faudrait trouver un représentant par commune.

La date butoir pour se présenter dans une commission est fixée au 17 septembre. Pour le syndicat du Perche Sarthois, Mélanie Rapicault est nommée titulaire. Le suppléant est Stéphane Ledru.

Chats errants : Monsieur le maire a envoyé des courriers aux propriétaires des chats qui errent place de l'église pour leur demander de stériliser leurs chats.

Chemins : Les trous dans les chemins ont été résorbés. Mr Deshayes a identifié tous les travaux à réaliser. Un devis et une planification sont à prévoir.

Fin : 21h36

Prochains conseils municipaux : jeudi 1^{er} octobre, jeudi 5 novembre et jeudi 3 décembre à 19h15.